

## Séminaire Descriptif et Exigences

**Enseignant-e :** K. Villard, pas  
**N° :** 5945  
**Titre du séminaire :** Protection du secret, répression de l'opacité

**Maîtrises concernées :** MD, MDE, MDCP  
**Semestre :** printemps 2024

### Descriptif du séminaire :

Le droit pénal protège divers secrets : secret de fonction, secret bancaire, secret professionnel, etc. Le code de procédure pénale en fait de même en dispensant de témoignages certaines personnes tenues au secret et en interdisant l'utilisation de certains documents contenant des secrets.

A l'inverse, le droit pénal réprime des formes d'actes tenus secrets, des comportements opaques : pacte corruptif, blanchiment d'argent, organisation criminelle, etc. La loi – administrative – sur le blanchiment d'argent vise également à combattre l'opacité en obligeant le secteur financier à la transparence.

Ce séminaire vise à étudier comment le droit pénal appréhende le secret et l'opacité, sous leurs multiples facettes.

### Exigences :

- a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Oui
  - Avoir suivi ou suivre pendant le semestre de printemps 2024 le cours de Droit pénal économique (n° 5074M) ou un autre cours équivalent.
- b) Les étudiants sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non
- c) Existe-il une liste de sujets ? Oui
  - Les étudiants peuvent proposer des sujets.
- d) Quels sont les diverses étapes et délais de reddition ?

Etapes	Délais de reddition
1. Attribution des sujets	27 février 2024
2. Reddition du plan de mémoire, de la bibliographie et de 3 pages de texte	19 mars 2024
3. Entretiens portant sur le travail remis le 19 mars 2024	25 au 27 mars 2024
4. Présentations orales, suivies d'une discussion	15 au 19 avril 2024 entre 12h15 et 14h00
5. Reddition du mémoire final	17 mai 2024

Commentaires : des précisions à propos des différentes étapes se trouveront sur Moodle.

- e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Non
- f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui
- La connaissance passive de l'allemand et de l'anglais est nécessaire.
- g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui
- h) Modalités d'évaluation : l'évaluation finale sera composée :
- pour 1/4 de la note obtenue pour l'exposé oral et la participation au séminaire,
  - pour 3/4 de la note obtenue pour le mémoire écrit (y compris le plan de mémoire, la bibliographie et les 3 pages de texte soumis en cours de semestre).

Autres commentaires : la présence est obligatoire à toutes les séances du séminaire, y compris à celles qui ne se tiendront pas les mardis, soit les lundi 15, mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 avril 2024 de 12h15 à 14h00.